Foire exposition de Château-Thierry *22-23-24-25 avril 2011*

Château-Thierry sous le soleil a accueilli pour sa vingt neuvième édition, la Foire-Expo organisée par les membres du COFOSA (Comité des Foires et Salons du Sud de l'Aisne).

Si Pâques et les vacances tombaient en même temps que l'évènement annuel de Château-Thierry, les visiteurs, bien entendu, moins nombreux que les autres années, ont tout de même sillonnés les allées du chapiteau et de la salle omnisports, où les exposants étaient à leur entière disposition pour tous renseignements. Comme chaque année, ce sont les vitrines locales qui sont mises en avant, donnant une image significative de la variété des commerces du sud de l'Aisne. On trouve de tout et les transactions se réalisent, chacun profitant des avantages de la foire. S'il y a eu quelques moments de solitude, dans l'ensemble les exposants sont satisfaits. A la grande joie de Michel DARDENNE; Président du COFOSA et Georges DIOT; Commissaire Général. Les deux compères qui n'ont plus à démontrer leurs qualités d'organisateurs, annoncent, non sans un petit sourire, que c'est leur dernière. Si nous comprenons que Georges Diot s'étant un peu éloigné de Château-Thierry ne pourra plus gérer la foire, Michel Dardenne ne peut pas partir avant la trentième; il sait qu'il peut compter sur les bénévoles de l'association, toujours fidèles au poste, pour mener à bien l'édition 2012.

Un grand coup de chapeau au COFOSA et tout notre respect le plus admiratif à Georges Diot qui en homme de bonne volonté a donné toutes ses lettres de noblesse à la Foire - Expo de Château-Thierry.

A.G. de l'association A.R.B.R.E.S. *22 avril 2011*



C'est au-dessous du siège administratif, dans la salle Condorcet de la Mairie de Brasles, que l'association A.R.B.R.E.S. (Association, Réinsertion, But, Retour Emploi, Services) a tenue son Assemblée Générale.

Dans une ambiance détendue, Frédéric DABLIN; Président de l'association, rappela aux membres du conseil d'administration présents, dans son rapport d'activité, les différentes possibilités offertes par l'association, au travers de trois chantiers d'insertion :
le chantier "Équipe verte", intervenant 'sous convention, dans le périmètre du canton de Château-Thierry, composée de deux équipes, réalisant des travaux d'entretien et de construction.
Le chantier "Espaces naturels" n'intervenant que sur la commune de Brasles, chargée de l'embellissement des nombreux espaces verts de la commune.
Le chantier "Jeunes", sur la commune de Brasles, propose aux jeunes de 18 à 25 ans, dont le parcours scolaire n'a pas permis une orientation professionnelle aboutissant à un emploi, de réaliser des travaux de petite maçonnerie, création d'espaces floraux, d'espaces de jeux et d'entretien de voirie.
Pour l'année 2010, la mise en place de conventions avec les collectivités, a permis de pérenniser les ressources de l'association, hors aides publiques.
Pour les résultats, 31,36% de sorties dynamiques comprenant : 9,80% vers un emploi durable (CDI ou CDD), 5,88% vers un emploi de transition (CDD ou missions d'intérim), 15, 68% de sorties positives.
Depuis janvier 2010, tous les contrats aidés (CAE- CA) ont été fusionnés en un CUI (Contrat Unique d'Insertion); 20 heures par semaine pour 6 mois, ce qui n'est pas une bonne nouvelle dans les perspectives 2011. A partir de juillet 2011, les chantiers RSA "équipe verte et espaces naturels", financés par Conseil Général, seront soumis à appel d'offres. Même si au Conseil Général, on est rassurant, cette complication administrative, va encore faire passer beaucoup d'heures en montage de dossiers, au détriment des bénéficiaires et de leurs encadrants. L'inquiétude est grande, surtout que les financements sont de moins en moins importants ; le Conseil Régional a diminué son aide de 33%, les prestations de service ont connues une chute de -15,6%

Régional a diminué son aide de 33%, les prestations de service ont connues une chute de -15,6%.

Comme pour tout le monde, on comprendra aisément que c'est une période de restrictions qui attend l'association A.R.B.R.E.S., malgré de gros efforts de gestion et toujours la volonté d'apporter aux bénéficiaires le maximum d'aides pour leur permettre, dans les meilleures conditions, de retrouver un intérêt à la vie active.





On s'affiche contre l'huile de schiste *11 avril 2011*



Si beaucoup de monde commence à se rendre compte de la catastrophe que serait l'exploitation de l'huile de schiste dans le sud de l'Aisne, comme ailleurs, on ne rencontre pas souvent de visuels se prononçant contre.

La façade de l'hôtel de ville de Château-Thierry, donne l'exemple, en affichant clairement son refus. Nous savions que le Maire, Jacques Krabal, n'avait pas hésité une seconde en entendant parler du permis d'exploration de "Château-Thierry", à envoyer une missive auprès de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ; Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (lire en page 2). Dans nos petites communes aussi, les délibérations contre étaient votées à l'unanimité. Toutes ces actions menées collectivement ou individuellement semblent porter leurs fruits, mais les promesses ne sont toujours que des promesses et la vigilance est de mise, alors n'hésitez pas à afficher votre conviction par tous les moyens qui vous semblent efficaces. La mobilisation doit être importante et continue.

Réunion d'information, vendredi 15 avril 2011 à 20h, salle communale de Marchais en Brie







sur la route


Massifs publics (la ferté sous jouarre)



sur votre grille de maison



sur votre véhicule

Dans l'Aisne, le PV électronique sera déployé dès le 27 avril 2011 *10 avril 2011*



Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), **l'enregistrement des opérations de verbalisation d'infractions routières** (refus de priorité, stationnement interdit, circulation en sens interdit, etc.) **se fera bientôt par voie électronique.**

Un procès-verbal électronique, ou PV.e, remplacera ainsi les procès-verbaux manuscrits (timbres-amendes). Expérimenté depuis le mois de novembre 2009, le PV.e **sera généralisé en 2011 et en 2012**, si bien qu'en 2013, le nouveau système couvrira l'ensemble du territoire national (métropole et DOM-TOM). **Comment ça marche ?** Avec le PV.e, la procédure de constatation et de recouvrement des infractions se fera en **cinq étapes** :
1. L'agent constate et relève l'infraction avec un outil dédié (tablette-PC, *personal digital assistant*, terminal informatique embarqué…) ;
2. Les données de l'infraction sont télétransmises depuis le service verbalisateur au Centre national de traitement, basé à Rennes ;
3. Le titulaire est identifié par le système d'immatriculation des véhicules (SIV).
4. L'avis de contravention est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire de la carte grise du véhicule
5. Le contrevenant paie l'amende (au Trésor Public) ou la conteste (en s'adressant par voie postale à l'officier du ministère public territorialement compétent, dont les coordonnées figurent sur l'avis de contravention).

Qui sera habilité à dresser un PV.e ?
►Les agents de la **police nationale.**
►Les **gendarmes.**
►Les agents de la police municipale, si la commune concernée fait le choix de rejoindre le nouveau système.
Pourquoi le PV.e ? L'arrivée du procès-verbal électronique présente un double avantage, pour les services verbalisateurs et pour les usagers de la route

Pourquoi le PV.e ? L'arrivée du procès-verbal électronique présente un double avantage, pour les services verbalisateurs et pour les usagers de la route.
Des avantages pour l'administration : La mise en place du PV.e va **réduire le temps consacré à la gestion administrative des infractions constatées, permettant le redéploiement de nombreux agents au service de la sécurité publique.** Rappelons à cet égard qu'en France, 26 millions de contraventions à la circulation routière et au stationnement sont constatées annuellement.
En outre, l'enregistrement et l'archivage électronique des données **préviendra les difficultés provoquées par les erreurs de transcription et les pertes de dossiers** : le risque de contentieux s'en trouvera réduit. **Des avantages pour les usagers :** Le traitement informatique **supprimera le risque de perte ou de vol du timbre-amende**, qui conduisait à des majorations d'amendes.
Les documents adressés au contrevenant seront plus clairs, notamment en ce qui concerne la nature de l'infraction et les modalités de paiement ou de contestation de l'amende forfaitaire.
Les usagers disposeront de **nouveaux moyens de paiement** : internet, téléphone, paiement en ligne chez le buraliste
L'amende sera sujette à minoration quand elle sera payée dans un délai de 15 jours (hors stationnement payant).

texte :Prefecture de l'Aisne

L'A.F.D. aux 200 de Château

3 avril 2011

Comme chaque année, l'Association Française des Diabétiques (A.F.D.) a participé aux 24 heures de marche de Château-Thierry des 26 et 27 mars.



Les 91 participants ont effectué 970 km en relais sans interruption durant toute la durée de la compétition, accompagnant ainsi jour et nuit les compétiteurs, pour les soutenir et les encouragés,à cette occasion, nous remercions tous ceux qui nous ont suivi dans cette entreprise.
L'A.F.D. tenait son stand Place Jean Moulin et effectuait gratuitement des dépistages de glycémie à tous ceux qui le désiraient pour déceler des risques de diabète et démontrer que l'activité physique était bénéfique au traitement de cette maladie. Elle se tenait également à la disposition des spectateurs pour les informer des symptômes qui pourraient les alerter et les renseigner sur l'intérêt d'une bonne hygiène alimentaire.
L'A.F.D. du Sud de l'Aisne compte actuellement 105 adhérents et organise diverses activités pour améliorer leur cadre de vie et les assister pour tout ce qui touche le diabète.



photos et texte : A.F.D. Annie Frey